



SAISON 2025 – 2026

ADHESION et INSCRIPTION

Le montant de l'adhésion comprenant la licence FFBaD est fixé pour la saison 2025/2026 à **155 €** pour un adulte et **135 €** pour un jeune.

La demande de licence est **numérique** et effectuée via le formulaire FFBaD qui vous sera communiqué à la suite du remplissage du formulaire d'adhésion à l'association. En cas de besoin, vous pouvez nous contacter sur notre adresse email :

contact@trielbad.fr

Vous pouvez **payer par Carte Bancaire** en ligne. Si vous souhaitez cependant payer par chèque cela reste évidemment possible ! Il suffira de nous remettre le chèque pour valider votre inscription. Vous avez également la possibilité de régler en 3 fois (par carte, ou par chèque).

Attention, tout dossier devra être complet, et l'inscription payée avant le 1^{er} septembre. Après cette date, l'inscription dépendra du nombre de places encore disponibles lors du Forum des associations.

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

PREMIÈRE LICENCE OU RENOUVELLEMENT / MINEURS ET MAJEURS

L'adhésion au Triel Badminton Club se déroule en **2 parties : l'adhésion au club et l'adhésion à la fédération**. Votre inscription sera considérée comme complète seulement lorsque ces 2 parties auront été complétées en totalité. Vous serez guidés à travers ces 2 parties tout au long du processus d'adhésion qui se fait 100% en ligne.

- **Étape 1** : Prendre connaissance du règlement ci-dessous et le signer via le formulaire d'adhésion à l'association (HelloAsso)
 - **Étape 2** : Compléter le formulaire d'adhésion à l'association (HelloAsso) et procéder au règlement de votre inscription.
 - **Étape 3** : Accéder au formulaire de demande de licence FFBad en ligne accessible à la suite du formulaire d'adhésion à l'association (HelloAsso)
 - **Étape 4** : Compléter la totalité des champs du formulaire FFBad et valider celui-ci (voir point ci-dessous concernant l'assurance de la FFBad)
- 📌 Une fois ces étapes réalisées avec succès, vous aurez donc finalisé votre procédure d'inscription !**

ASSURANCE DE LA FFBad

L'assurance proposée par la FFBad est comprise dans le prix de l'adhésion. Il n'y a aucun surcoût à la prendre.

Ne cochez pas la case de refus de cette assurance sauf si vous ne souhaitez pas prendre les garanties d'assurances Accident Corporel proposées dans le cadre de l'adhésion à la licence FFBad.

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



“Soyons



club”



Dans ce cas, il faudra **remplir le document de refus et joindre une photocopie de votre assurance personnelle**. Dans tous les cas, le montant de votre cotisation restera le même.

CRÉNEAUX HORAIRES

LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		SAMEDI	DIMANCHE
								10h00 - 13h00 Matinées Parents-Enfants / XtraBad Salle CO1
19h00 – 19h30 Jeu Libre - Adultes Salle CO2		18h30 - 23h00 Jeu libre - Adultes Tous niveaux Salle CO2		17h30 - 23h00 Jeu libre - Adultes Tous niveaux Salle CO2	17h30 - 19h00 Entraînement Minibad Salle CO2			
19h30 – 21h00 Entraînement Initiation Adultes Salle CO2					19h00 - 20h30 Entraînement Jeunes (poussins - benjamins) Salle CO2	19h00 - 20h30 Entraînement Jeunes (minimes → juniors) Salle CO1		
21h00 - 22h30 Entraînement Compétiteurs Salle CO1 (sur 4 terrains)	21h00 - 23h15 Jeu libre - Adultes Tous niveaux Salle CO1 (sur 3 terrains jusqu'à 22h30)		20h30 - 22h30 Renforcement musculaire Salle d'escrime			20h30 - 23h00 Jeu libre - Adultes Tous niveaux Salle CO1		

REPRISE DE LA SAISON 2025 -2026

Notre sponsor LARDE Sport sera disponible le Vendredi 12 Septembre 2025 pour permettre à ceux qui le souhaitent de s'équiper de nouveau matériel, raquette, volants, textile...

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



ÉCOLE DES JEUNES

L'encadrement des jeunes, de minibad à benjamins, est assuré par un entraîneur diplômé d'Etat. L'encadrement des jeunes de minimes à juniors est assuré par une équipe de bénévoles expérimentés.

Nous rappelons que la séance de badminton n'est pas une garderie, et que les entraîneurs ne sont pas là pour faire la police, mais transmettre leur savoir et donner l'envie de jouer et progresser. Un jeune qui s'inscrit au badminton devra connaître le règlement intérieur du club accepté lors de l'inscription.

La finalité de cette école, pour la section compétition, est d'amener les jeunes à progresser et leur donner envie de se confronter à d'autres par la compétition. Une attention toute particulière sera apportée au sérieux et à l'assiduité de chacun afin de profiter au mieux des conseils des adultes.

Chaque jeune pourra participer à 6 compétitions départementales dans l'année, dont la prise en charge financière de l'inscription sera assurée par le club. Les jeunes auront la possibilité de s'inscrire à davantage de compétitions privées (organisées par d'autres club), le paiement de ces inscriptions resteront à la charge du joueur.

Les dates seront fournies à l'avance et nous demanderons aux parents de remplir une décharge rappelant la date, l'heure de convocation à la compétition ainsi que l'autorisation parentale permettant aux jeunes de faire cette manifestation et assurant leur locomotion.

Pour pouvoir s'inscrire à une compétition, il est indispensable que les parents se mobilisent.

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



En effet, dorénavant, le comité départemental n'acceptera aux compétitions que les jeunes accompagnés par un adulte durant toute la durée de la compétition. Une feuille de présence sera signée par l'accompagnateur au début et à la fin de la compétition à la table de marque de la compétition. Un parent peut très bien être responsable du club pendant la compétition.

Nous prévoyons une réunion avec l'ensemble des jeunes, leurs parents et les entraîneurs bénévoles, lors de la première séance.

Pour la pratique du badminton, le short est préconisé (même pour les filles!). Sont donc à proscrire : le survêtement, le boxer, le caleçon...

Les parents des enfants mineurs sont tenus d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle d'entraînement, de confier l'enfant à l'entraîneur après avoir vérifié sa présence, de venir chercher leur enfant jusqu'à la salle d'entraînement en fin de séance.

Le club ne pourra être tenu pour responsable du joueur en dehors de la salle.

LOISIRS ADULTES

Le nombre d'adultes retenus permet une pratique régulière du badminton tout au long de l'année. Comme il a été spécifié précédemment, nous ne disposerons que de 3 terrains (CO2) les lundis, mardis et jeudis. Les terrains ne pouvant accueillir que 12 joueurs à la fois dans cette salle, il convient de préciser quelques règles de bon comportement dans le cas où des joueurs attendraient :

- le jeu en double doit être privilégié
- il est impératif de libérer le terrain après un set de jeu en cas de forte affluence
- Le vendredi, nous disposerons de 7 terrains de 20h30 à 23h (En salle CO1), sauf les jours d'interclubs.

Merci de respecter ces quelques règles.

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



ÉQUIPEMENTS

Chacun doit fournir son équipement : raquette, **volants**, tee-shirt, short et chaussures.

En ce qui concerne les volants, le club fournit les volants uniquement pour l'école des jeunes ainsi que pour les créneaux d'entraînement (initiation et compétition adulte). Concernant l'achat de volants, le club fait profiter à ses adhérents d'un tarif préférentiel en subventionnant une partie du prix d'achat réel des volants. Ceux-ci sont réservables sur la partie boutique du site du club.

Les chaussures devront être de type « sport de salle », c'est-à-dire volley-ball, hand-ball ou... badminton. Les chaussures de tennis, basket, jogging, running sont inappropriées voire dangereuses : Les semelles noires sont à proscrire !!! Il convient également de réserver l'emploi de cette paire de chaussures pour l'usage exclusif en salle. Il y va de la conservation des sols en parquet, exigée par la mairie.

Le montage et démontage des terrains (installation des poteaux et filets) est laissé à la charge des joueurs, notamment sur les créneaux de jeu libre. Les joueurs devront s'assurer de démonter les terrains et de laisser une salle dans un état correct à la fin des créneaux.

COMMUNICATION

Les communications principales concernant la vie du club seront effectuées par email et via la communauté Whatsapp « Trielbad ». Vous trouverez également sur notre site, toutes les informations nécessaires à la vie du club.

<https://www.trielbad.fr>

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



REGLEMENT INTERIEUR DU TRIEL BADMINTON CLUB

Article 1 - Adhésion

L'adhésion est acquise lors de la réalisation complète du processus d'inscription (paiement de l'adhésion, formulaire d'adhésion à l'association HelloAsso complété, règlement intérieur accepté, formulaire demande de licence FFBaD complété).

Le montant de l'adhésion comprenant la licence FFBaD est fixé pour la saison 2025/2026 à 155 € pour un adulte et 135 € pour un jeune. Un supplément de 30€ sera demandé aux joueurs qui souhaiteront participer aux entraînements compétiteurs adulte.

Article 2 - Matériel

- **2a** Chacun doit apporter son équipement : raquette, volants, tee-shirt, short et chaussures. Les volants sont fournis par le club uniquement pour l'école de jeunes et les entraînements encadrés.
- **2b** Le montage et démontage des terrains (installation des poteaux et filets) est laissé à la charge des joueurs, notamment sur les créneaux de jeu libre. Les joueurs devront s'assurer de démonter les terrains et de laisser une salle dans un état correct à la fin des créneaux.

Article 3 – Horaires et gymnase

Les joueurs sont tenus de respecter les horaires de début et de fin des créneaux qui sont définis dans la rubrique précédente. Le COSEC étant partagé avec d'autres associations, il est demandé à l'ensemble des adhérents de rester respectueux en toutes circonstances des lieux, des autres utilisateurs du gymnase ainsi que du personnel du COSEC.

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



Article 4 - Déplacements

Les déplacements sportifs sont à la charge des joueurs (pour les jeunes à la charge des parents). Les parents sont invités à se regrouper pour ces déplacements.

Article 5 - Responsabilités

Les parents des enfants mineurs sont tenus d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle d'entraînement, de confier l'enfant à l'entraîneur après avoir vérifié sa présence, de venir chercher leur enfant jusqu'à la salle d'entraînement en fin de séance.

Le club ne pourra être tenu pour responsable du joueur en dehors de la salle.

(Une autorisation de sortie peut être accordée via la sélection de l'option dans le formulaire d'inscription par les parents s'ils le souhaitent).

Article 6 - Comportement des joueurs

☞ Les jeunes

Il est rappelé que la finalité de l'école de jeunes est bien d'amener tous nos jeunes à la compétition ou à évoluer dans son apprentissage du jeu. La mise en place et le respect des structures d'entraînement nous paraissent une garantie d'élévation du niveau de jeu et de résultats en compétition. A ce titre et pour que chacun puisse profiter de l'enseignement, les jeunes devront respecter un certain nombre de règles.

- **6a** Ils s'astreindront à l'assiduité et au strict respect des horaires. En cas d'impossibilité d'assister à un entraînement, ils sont tenus d'en avertir le responsable dont les coordonnées leur auront été communiquées.

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



- **6b** Ils exécuteront les exercices indiqués par l'entraîneur en adoptant une conduite correcte.
- **6c** Ils répondront aux convocations des compétitions auxquelles ils se seront inscrits.
- **6d** Ils s'engagent à porter à ces compétitions une tenue correcte conforme au règlement de la FFBad.

☞ Les adultes

- Les joueurs doivent respecter les structures intérieures et extérieures mises à leur disposition par la mairie de Triel sur Seine ainsi que son personnel (gardiens ...) et les membres du Bureau du Club.
- Les terrains ne pouvant accueillir qu'un nombre limité de joueurs, il convient de préciser quelques règles de comportement : le jeu en double doit être privilégié et il est impératif de libérer le terrain après 1 set de jeu dans le cas où un nombre important de joueurs est en attente.

Article 7- Invitations

Il est INTERDIT d'inviter des personnes non licenciées à la Fédération française de badminton **sans avoir au préalable fait une demande écrite au Bureau** par mail à l'adresse contact@trielbad.fr et en informer simultanément un membre du Bureau. Une fois l'accord obtenu, la ou les personnes invitées devront remplir les documents d'assurance fournis, il sera alors possible pour ces personnes « à l'essai » de pratiquer cette activité pour une séance renouvelable deux fois.

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr



Article 8 - Droit à l'image

Selon la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : Les Pages Web ne peuvent comporter de données nominatives sans l'accord préalable des personnes concernées.

La signature de ce règlement autorise par défaut le Triel Badminton Club à utiliser les photos sur lesquels je peux apparaître sur ses réseaux sociaux ainsi que sur son site www.trielbad.fr. Le refus de cet article devra être explicitement indiqué via une notification par email à contact@trielbad.fr

Article 9 - Suspension, Exclusion

Tout manquement non justifié au règlement intérieur du T.B.C. peut entraîner une suspension ou une exclusion. Cette dernière peut être prononcée par une commission composée des entraîneurs et membres du Bureau.

■

Siège social : COSEC Maurice Solleret, 61 Rue de Chanteloup 78510 TRIEL SUR SEINE

Agrément N°APS 78530 www.trielbad.fr - mail : contact@trielbad.fr